



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2024/08

### MAPA – SUVI DES MESURES COMPENSATOIRES D’HELIOS POUR LE LEZARD OCELLE ET RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION

**Le Maire de Cournonterral :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune,  
pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en  
procédure adaptée,

**Considérant** la nécessité de suivre les mesures compensatoires d’Hélios pour le lézard ocellé et renouveler  
le plan de gestion,

**Considérant** l’offre des Ecologistes de l’Euzière qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec l’association des Ecologistes de l’Euzière, sise Domaine de Restinclières – 34730 PRADES  
LE LEZ, un marché passé en procédure adaptée pour le suivi des mesures compensatoires d’Hélios du lézard  
ocellé et le renouvellement du plan de gestion d’un montant de 13 326 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision dont ampliation sera  
adressée à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

Fait à Cournonterral, le 25/04/2024



Le Maire

William ARS